

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

- **Début de séance : 19h**
- **Secrétaire : B. FAVARO**
- **Présents : B. ADAM, Ch. BULAT, Ch. DORLODOT, D. DOUYLLIEZ, Cl. DUPONT, B. FAVARO, S. MARELLE**
- **Absents : S. BLAREAU, F. BON, D. DUQUENNE, Ph. LOISEAU**

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2018**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2018.

### **Approbation de l'ordre du jour**

L'assemblée délibérante approuve l'ordre du jour.

### **PLUi**

Nous avons reçu l'arrêt de projet du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal). Nous avons lu et commenté le règlement au cours de la réunion.

### **Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à une opération de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols**

Plusieurs communes membres ont été affectées par de violents épisodes de ruissellement et de coulées de boues au printemps dernier. Il conviendrait de conduire des études afin de définir les aménagements à même de lutter contre ces phénomènes. La CCPM pourrait dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage mener à bien ces opérations pour le compte des communes concernées conformément à l'article L 52 11-36.

Le conseil municipal vote par 1 voix contre, 1 abstention et 5 pour, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à une opération de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

### **Modification des statuts de la CCPM**

Par 1 voix contre et 6 voix pour, le conseil municipal décide d'approuver l'insertion dans les statuts de la CCPM l'article suivant : « prestations de services au bénéfice des communes membres ».

La communauté est expressément habilitée à intervenir, à la demande des communes membres, sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée relevant de l'item 4° de l'article L 211-7 du code de l'environnement.

### **Augmentation du loyer de la maison en location au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

A partir du 01/01/2019, le loyer du logement de fonction augmentera de 1.57 % soit 313.88 € par mois.

Le conseil vote cette augmentation à l'unanimité.

### **Salle communale**

Nous allons choisir de nouvelles tables et chaises et vérifier l'étanchéité de la toiture.

### **Cimetière**

M. Le Maire va faire réaliser une estimation du coût d'installation du cimetière.

### **Vœux 2018**

La cérémonie des vœux se déroulera le 27 janvier 2019 à 11h.

***Fin de séance : 21h05***